



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3386**<sup>e</sup> séance

Mercredi 1er juin 1994, à 15 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Al-Khussaiby . . . . .	(Oman)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Brésil . . . . .	M. Sardenberg
	Chine . . . . .	M. Li Zhaoxing
	Djibouti . . . . .	M. Olhaye
	Espagne . . . . .	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	Mme Albright
	Fédération de Russie . . . . .	M. Vorontsov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Nigéria . . . . .	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Keating
	Pakistan . . . . .	M. Khan
	République tchèque . . . . .	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Bizimana

## Ordre du jour

La situation dans la République du Yémen

*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puisque le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance pour le mois de juin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ibrahim A. Gambari, Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a assumé les fonctions de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de mai 1994. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant nos remerciements sincères à l'Ambassadeur Gambari pour le grand talent diplomatique et l'inlassable courtoisie dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation dans la République du Yémen**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bahreïn, de l'Égypte, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Al-Ashtal (Yémen) prend place à la table du Conseil; M. Abdul Ghaffar (Bahreïn), Mme Hassan (Égypte), M. Al-Sabeeh (Koweït), M. Al-Ni'mah (Qatar), M. Allagany (Arabie saoudite) et M. Al-Suwaidi (Émirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1994/646, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Les membres du Conseil sont également saisis des documents suivants : S/1994/630, lettre datée du 27 mai 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de Bahreïn, de l'Égypte, du Koweït, de l'Oman, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis; S/1994/639, lettre datée du 29 mai 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1994/641 et S/1994/644, lettres datées du 31 mai 1994, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1994/642, lettre datée du 31 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Li Zhaoxing** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Tout d'abord, j'aimerais m'associer à mes collègues du Conseil pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que, grâce à votre sagesse, à votre talent et à votre longue expérience, vous dirigerez avec beaucoup de compétence les travaux du Conseil durant ce mois. J'aimerais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gambari, pour la manière remarquable et efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions à la présidence, ce qui a permis la conclusion fructueuse des travaux du Conseil le mois dernier.

Depuis le début du conflit au Yémen le 5 mai dernier, la guerre n'a cessé de s'étendre, faisant un grand nombre de victimes innocentes et de dégâts. La délégation chinoise exprime sa profonde inquiétude et sa vive préoccupation face à cette évolution. Nous exhortons tous ceux qui sont concernés à cesser les combats et toutes actions hostiles sur-le-champ, à renoncer à l'usage de la force et à reprendre les négociations dans les meilleurs délais afin de rechercher une solution appropriée par des moyens pacifiques.

La délégation chinoise a toujours considéré que tous les conflits devraient être réglés pacifiquement par la négociation, et nous opposons au règlement des différends politiques par le recours à la force. Nous espérons sincèrement que ce conflit armé prendra fin rapidement et que la paix et la stabilité seront rétablies. C'est sur la base de cette position logique que la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous avons noté que, dans le but de résoudre ce conflit, les pays concernés de la région, le Conseil de coopération du Golfe et la Ligue des États arabes ont tous déployé des efforts déterminés que nous saluons. Nous espérons que les pays et organisations concernés de la région continueront de jouer un rôle actif de médiation en aidant les parties concernées à régler leurs différends par des moyens pacifiques en vue de permettre la fin rapide du conflit et le rétablissement de la paix et de la tranquillité pour le peuple yéménite.

Enfin, il doit être souligné que, lors de son examen de toute question qui le préoccupe, le Conseil de sécurité doit respecter les vues pertinentes des pays ou des parties concernés. À notre avis, l'examen par le Conseil de la situation dans la République du Yémen dans les circonstances actuelles ne doit pas constituer un précédent quant au traitement d'autres questions similaires.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées et qu'il a adressées à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Gambari.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/646.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 924 (1994).

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 15.*